

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/10/2024

Référence
2024-42

Objet de la délibération
Projet Réhabilitation Reconstruction des Sanitaires de l'Ecole Gutenberg - Honoraires de Maîtrise d'Œuvre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	10

Date de la convocation
23/10/2024

Date d'affichage
23/10/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024 et le 30 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRIGNÉ Valérie à M. BLOT Mickaël, M. FAYOLLE Stéphane à Mme MOULIN Valérie
Excusé(s) : Mme BARBIER Gwenaëlle, MM : CHAMPION Jean-François, DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. BLOT Mickaël

Objet : **Projet Réhabilitation Reconstruction des Sanitaires de l'Ecole Gutenberg - Honoraires de Maîtrise d'Œuvre**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le projet de réhabilitation des sanitaires de l'école Gutenberg et qu'il est nécessaire pour la reprise des études de choisir un Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après avoir délibéré :

- accepte le contrat de Maîtrise d'Œuvre pour les honoraires de AMC Architectes de La Ferté-Bernard, concernant la reprise des études pour le projet de réhabilitation et reconstruction des sanitaires de l'école Gutenberg,

- autorise Mr le Maire à signer le contrat d'un montant ht de 4 800.00 euros.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 05/11/2024

Et

Publication ou notification du :
05/11/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/11/2024
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20241030-D42_30102024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2024
Publication : 05/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

